



European  
University  
Institute

**Robert Schuman Centre for Advanced Studies**

# La Migration qualifiée au Maroc Une étude socio-juridique

***Khadija Elmadmad***

---

---

**CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2010/15**

---

---

**Série sur la migration hautement qualifiée**  
***Module Juridique***

Co-financé par l'Institut universitaire européen et  
l'Union européenne



**CARIM**  
**Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales**

**Notes d'analyse et de synthèse – Série sur la migration hautement qualifiée  
module juridique  
CARIM-AS 2010/15**

**La Migration qualifiée au Maroc  
Une étude socio-juridique**

**Khadija Elmadmad**

Professeur de Droit, Avocate et Consultante Internationale, Titulaire de la Chaire UNESCO  
« Migration et Droits Humains » et Présidente de l'association « Migrations et Droits »

Cette publication fait partie d'une série de publications sur la migration hautement qualifiée préparées pour le CARIM et présentées lors d'une rencontre organisée à Florence : "La migration hautement qualifiée de, vers et à travers les pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne" (30 novembre – 1 décembre 2009).

Cette série sera ensuite discutée à l'occasion de deux rencontres entre décideurs politiques et experts au cours du printemps 2010, dont les conclusions seront également publiées.

L'ensemble des travaux sur la migration hautement qualifiée est disponible à l'adresse suivante :  
<http://www.carim.org/MigrationHautementQualifiée>.

© 2010, Institut universitaire européen  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : [carim@eui.eu](mailto:carim@eui.eu)

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],  
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):  
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen  
Badia Fiesolana  
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)  
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>  
<http://www.carim.org>  
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

## **CARIM**

Le Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé à l'Institut universitaire européen (IUE, Florence) en février 2004. Il est co-financé par la Commission européenne, DG AidCo, actuellement au titre du Programme thématique de coopération avec les pays tiers en matière de migrations et d'asile.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous).

Le CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 17 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Palestine, Sénégal, Soudan, Syrie, Tchad, Tunisie et Turquie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'Union européenne et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes :

- Base de données sur les migrations méditerranéennes et subsahariennes ;
- Recherches et publications ;
- Réunions d'experts et rencontres entre experts et décideurs politiques ;
- Ecole d'été sur les migrations ;
- Information

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site Web du projet: [www.carim.org](http://www.carim.org)

### *Pour plus d'information*

Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales  
Centre Robert Schuman  
Institut universitaire européen (IUE)  
Convento  
Via delle Fontanelle 19  
50014 San Domenico di Fiesole  
Italie  
Tél: +39 055 46 85 878  
Fax: + 39 055 46 85 755  
Email: [carim@eui.eu](mailto:carim@eui.eu)

### **Robert Schuman Centre for Advanced Studies**

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

## **Résumé**

Le Maroc est concerné par la migration qualifiée. Plusieurs compétences marocaines vivent à l'étranger et plusieurs migrants qualifiés étrangers résident dans le pays.

L'émigration des compétences marocaines à l'étranger comme l'immigration des personnes qualifiées au Maroc sont en même temps choisies et imposées. Ces migrations sont souvent choisies par les pays de destination et parfois aussi par les migrants, mais elles peuvent aussi s'imposer aux migrants (obligés de se déplacer pour garantir certains de leurs droits humains) et au pays (incapable de les contrôler ou les empêcher).

Les migrants qualifiés marocains de la diaspora sont pour la plupart nés dans leur pays d'accueil ou sont sélectionnés au Maroc par leurs pays de destination. Des agences étrangères de recrutement des personnes qualifiées s'activent dans le pays.

Le Maroc est conscient de la perte résultant de l'établissement de certaines de ses compétences à l'étranger, principalement en Europe et en Amérique du Nord, et essaie d'encourager leur retour.

Les immigrants qualifiés vivant au Maroc ont diverses origines. Récemment, surtout certaines élites subsahariennes et des retraités européens ont élu domicile dans le pays.

Les migrants qualifiés marocains devraient théoriquement bénéficier de tous leur droits aussi bien dans leurs pays d'accueil que d'origine. Mais en pratique, ils confrontent plusieurs problèmes socio juridiques et font parfois l'objet d'injustice et de déni de compétences.

La condition juridique des immigrants qualifiés vivant au Maroc dépend de leur statut juridique (régulier ou irrégulier) et aussi parfois de leur origine

Un problème rencontré par une grande partie des migrants qualifiés (émigrés comme immigrants) actuellement est celui de la reconnaissance de leurs diplômes et la mise en valeur de leurs expériences

La migration qualifiée a un impact socio juridique au Maroc. Les Marocains de l'étranger ont eu une influence sur les réformes juridiques et institutionnelles introduites dans le pays depuis les années 2000. Par ailleurs, l'impact socio juridique de certaines compétences européennes et subsahariennes commence à se faire sentir dans le pays, même si cette migration reste très peu étudiée pour le moment.

## **Abstract**

Morocco is affected by skilled migration. Skilled Moroccans live abroad and foreign skilled immigrants live in Morocco.

The emigration of skilled Moroccans as well as qualified immigration to Morocco are both chosen and imposed. Migration is often chosen by host countries and by migrants, but may also be imposed on migrants (obliged to move for human-rights reasons) and on the country that is unable to control migration.

Skilled Moroccan migrants were mainly born in their host country or were selected in Morocco by their host country. Indeed, foreign employment agencies search for potential skilled migrants in Morocco.

Morocco is aware of the loss resulting from the settlement of its qualified citizens abroad, mostly in Europe and North America, and tries to foster their return.

Skilled immigrants in Morocco have different origins. Some Sub Saharan elites and retired Europeans have recently settled in the country.

Skilled Moroccan migrants should benefit from their rights in both origin and host countries, but they often face socio-legal problems and injustice and their skills are not always acknowledged.

The condition of skilled immigrants in Morocco depends on their legal status (regular or irregular) and sometimes also on their country of origin.

Most skilled migrants (emigrants as well as immigrants) do not have their diploma and professional record acknowledged.

Skilled migration has had socio-legal effects in Morocco. Moroccans abroad have influenced legal and institutional reforms in the country since the 2000s. Besides, the impact of European and Sub Saharan skilled workers has begun to be felt in the country, even if these immigrants have been little studied to date.

## **Introduction**

La mobilité qualifiée est une caractéristique de la mondialisation. Elle est appelée à se développer et à s'amplifier dans l'avenir. Elle se fait dans tous les sens mais principalement des pays du Sud vers les pays du Nord. Plusieurs autres termes sont utilisés pour qualifier ce type de mouvement de population : migration des compétences, déplacement des expertises, fuite des cerveaux, brain drain etc.

Le terme « qualifiée » (« skilled » en Anglais) n'a pas la même signification partout dans le monde et il existe parfois une certaine confusion dans l'utilisation de ce terme. Le terme a une relation avec la formation et le niveau de l'éducation d'une personne mais cette formation et ce niveau d'éducation diffèrent d'un pays à un autre. C'est ainsi qu'une personne considérée comme qualifiée dans certains pays (notamment ceux du Sud) n'est pas automatiquement considérée comme telle dans d'autres pays (particulièrement ceux du Nord). Dans certains pays, le terme est appliqué seulement aux personnes ayant des qualifications assez spécifiques et des formations supérieures, mais dans d'autres pays il inclut même les personnes qui ont une formation générale et une éducation du niveau secondaire. La qualification de la personne dépend beaucoup plus de la demande de cette qualification dans le marché de travail<sup>1</sup>. Dans certains cas, cette qualification est donc différente dans le pays d'origine et dans le pays de destination. Par exemple, un universitaire ou une infirmière pourraient être considérés comme hautement qualifiés au Tchad mais pas en Europe<sup>2</sup>. Au Canada, les qualifications d'un travailleur migrant sont jugées selon un barème spécifique qui inclut l'éducation, l'expérience professionnelle, l'âge, les aptitudes linguistiques et les capacités d'adaptation du migrant ou de la migrante.

Mais, en général, la migration qualifiée signifie la migration de personnes ayant une formation supérieure (universitaire ou autre) acquise dans le pays d'origine avant l'émigration ou dans le pays d'immigration ou de transit.

Le Maroc est concerné par le phénomène de la migration qualifiée et ne peut l'empêcher. Certaines de ses compétences optent pour la vie à l'étranger, comme c'est d'ailleurs le cas de la plupart des pays du Sud actuellement. L'un des principes fondamentaux des droits de l'homme est la liberté de mouvement des personnes. Le Maroc, qui a ratifié une grande partie des instruments internationaux des droits de l'homme, ne peut entraver ce principe en restreignant le droit à la liberté de mouvement de ses citoyens ou en empêchant ses compétences de s'expatrier. Certaines compétences étrangères résident aussi dans le pays.

Ainsi, au Maroc, les migrants qualifiés sont en premier lieu des membres de la diaspora marocaine. Ils sont ensuite des étrangers qui ont immigré dans le pays pour diverses raisons, mais principalement pour y travailler ou pour se rendre en Europe ou ailleurs

La problématique posée par la migration qualifiée au Maroc (comme ailleurs) est qu'elle est en même temps une migration choisie et imposée. Cette migration est accompagnée parfois de certains problèmes socio juridiques et d'une méconnaissance et non garantie de certains droits des migrants.

## **I. La migration qualifiée au Maroc : une migration choisie et imposée**

L'émigration des compétences marocaines à l'étranger comme l'immigration des personnes qualifiées au Maroc sont en même temps choisies et imposées. Ces migrations sont souvent choisies par les pays de destination et quelques fois aussi par les migrants eux-mêmes. Elles s'imposent parfois aussi bien

---

<sup>1</sup> Voir pour plus de développements, Michael TEITELBAUM, « Immigration ahead: the meaning and future of 'skilled migration ' », in Focus on skilled migration, N° spécial de la Revue Around the Globe, Vol. 3, N°2 Spring 2006, publications de Monash Institute for the Study of Global Movements de l'Université Monash à Victoria en Australie, pp. 11-16.

<sup>2</sup> Cf. Ibidem, p.12.

aux migrants (qui sont obligés de se déplacer pour garantir une vie meilleure) qu'au pays d'origine (qui ne peut pas les contrôler ou les empêcher).

## **A. Les compétences marocaines à l'étranger**

Plusieurs termes sont utilisés pour désigner la communauté marocaine vivant à l'étranger : les Marocains de l'extérieur, les Marocains du monde, la diaspora marocaine, les Marocains émigrés etc., mais surtout les Marocains résidant à l'étranger ou MRE.

La communauté marocaine vivant à l'étranger a connu un grand développement en nombre et son profil a beaucoup changé avec le temps. Elle est de plus en plus qualifiée. Elle a toujours été partagée entre le désir de vivre au Maroc et l'obligation de s'expatrier du pays, pour diverses raisons mais surtout pour le travail. L'adhésion du pays à la plupart des instruments juridiques internationaux relatif aux droits humains l'oblige en quelque sorte à garantir la liberté de mouvement pour tous les Marocains, y compris pour les compétences recherchées de plus en plus par les pays du Nord<sup>3</sup>.

### **1. Les compétences marocaines expatriées : entre la liberté de mouvement, l'obligation de s'expatrier et l'attachement à leur pays d'origine**

Les compétences marocaines s'expatrient surtout pour le travail. Les conditions de travail dont elles bénéficient dans leur pays de résidence sont généralement meilleures que celle que leur offre leur pays d'origine. Les Marocains qui émigrent choisissent la vie à l'étranger, mais c'est surtout leurs employeurs qui les choisissent.

En fait, la migration pour le travail a toujours été choisie par les pays d'accueil des travailleurs migrants (particulièrement les pays riches) étant donné que dans la plupart des cas, ces pays n'encouragent et n'acceptent que les personnes qui sont demandées sur leur marché de travail.

Aujourd'hui (plus qu'auparavant), l'Europe n'autorise que la migration de ceux dont elle a vraiment besoin et de plus en plus des « meilleurs ». Dans les années 1960, les pays européens avaient besoin de la main d'œuvre non qualifiée. Les Marocains qui ont émigré en Europe étaient alors pour la plupart des hommes seuls, jeunes et généralement sans aucune éducation. Ainsi, les conventions de main d'œuvre signées alors entre le Maroc et les pays récepteurs de migrants marocains dans ces années concernaient presque toutes la migration non qualifiée. Mais actuellement, les Marocains demandés en Europe et aussi en Amérique du Nord sont pour la plupart des personnes ayant une bonne formation universitaire et souvent aussi une expérience de travail confirmée.

Une grande partie des diplômés marocains des écoles supérieures les plus prestigieuses s'expatrient annuellement et plus de 15 % de la population étudiante marocaine se trouvent à l'étranger, soit environ 50 000 étudiants<sup>4</sup>. Une certaine partie de la population du Royaume Chérifien se positionne ainsi dans ce nouveau type d'opportunité migratoire.

Selon les conclusions de la rencontre des membres du Réseau des compétences germano-marocain (DMK) réunis les 20 et 21 novembre 2009 à Fès pour tenir la première université d'automne des compétences marocaines à l'étranger organisée par le Ministère chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger (MRE) et l'Ambassade du Maroc à Berlin, les compétences marocaines installées à l'étranger sont pour la plupart urbaines, mobiles et ont

---

<sup>3</sup> Le Maroc a en effet ratifié la majeure partie des instruments des droits de l'homme et des droits des migrants. Pour la liste de ces instruments ratifiés par le Maroc, voir le site web du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme in : <http://www.ohchr.org/FR/Countries/Pages/HumanRightsintheWorld.aspx>, voir aussi : <http://www2.ohchr.org/french/law/>

<sup>4</sup> Voir Enquête sur la Mobilité Etudiante Marocaine Internationale : projet EMEMI in <http://www.uae.ac.ma/dossiers/down/recherche/EMEMI/SUPPORT-EMEMI.pdf>

beaucoup investi dans la connaissance et les sciences<sup>5</sup>. Cette rencontre de Fès a réuni près de 150 « cerveaux », « *architectes, ingénieurs, avocats, physiciens, cardiologues, informaticiens, linguistes, pharmacologues, biologistes...présents dans l'annuaire des compétences marocaines en Allemagne* ». « *Ils sont tous globe-trotters, polyglottes, voyageurs du cyberspace et ont très tôt compris que l'éducation était la principale voie d'ascension sociale* »<sup>6</sup>.

La même rencontre de Fès a conclu que : « *... venus de leurs terroirs, Figuig, Zaïo, Nador, Kénitra, Khouribga...ces compétences marocaines à l'étranger sont devenues des pourvoyeurs de l'intelligence pour leurs pays d'accueil, mais aussi « travailleurs de la connaissance » dans le nouvel ordre mondialisé et nouveaux acteurs de la coopération internationale. Ils ont acquis, en s'investissant énormément et malgré les mille et une difficultés, leur droit d'entrée dans une société allemande, connue autrefois pour son ' numerus clausus ' , sans pour autant jamais abandonner leur identité ni se défaire de leur origine* »<sup>7</sup>.

Les migrants qualifiés marocains de la diaspora sont pour la plupart nés dans leur pays d'accueil ou sont sélectionnés préalablement à partir du Maroc par leurs pays de destination. La prolifération des agences d'immigration (particulièrement canadiennes) qui opèrent actuellement au Maroc ainsi que la spécificité des conditions exigées par ces agences pour être éligible à cette immigration (haut niveau d'éducation, longue expérience de travail, jeune âge, connaissance des langues étrangères etc.) est un exemple du développement de la migration choisie et l'encouragement à la fuite des cerveaux<sup>8</sup>.

L'émigration qualifiée des Marocains au Canada, et plus précisément au Québec, a commencé surtout après l'indépendance du pays, particulièrement dans les années 1960. « *C'est au milieu des années 60 que le Canada et le Québec se sont ouverts au monde. À cause de la langue française commune et des facilités qu'on leur offrait, des centaines d'étudiants marocains sont partis vers le pays du froid. Le profil des étudiants qui partent vers l'Amérique du Nord est assez varié : sciences, ingénierie, commerce, économie, management... Actuellement, les juristes en droit marocain, qui souhaitent également se former en droit canadien* »<sup>9</sup>.

Il semble même qu'aujourd'hui, « *l'immigration marocaine au Québec est plus importante que l'immigration française. On compte près de 100.000 Marocains au Canada, immigrants ou étudiants de passage, dont 80% sont installés au Québec. Environ 2.500 d'entre eux traversent l'Atlantique chaque année* »<sup>10</sup>.

L'émigration des compétences marocaines vers le Canada, et plus particulièrement vers le Québec, semble être de plus en plus choisie par les Marocains depuis quelques temps. Cette migration s'inscrit aussi dans les orientations de la politique migratoire de ce pays. Un spécialiste marocain de la migration a souligné, en abordant le thème de « Mondialisation et exode des compétences : le cas de la politique québécoise de l'immigration à l'égard des candidats marocains », que « *les nouvelles orientations des politiques au Nord tendent à encourager/faciliter l'accueil et le séjour de certaines*

---

<sup>5</sup> Voir sur cette rencontre l'article : « Les compétences marocaines à l'étranger : l'autre main du Maroc », *Le Matin du Sahara* du 22 novembre 2009 et repris par *Dounia news* : [http://dounia-news.com/cgi-bin/weblog\\_basic/index.php?p=336](http://dounia-news.com/cgi-bin/weblog_basic/index.php?p=336)

Cette rencontre, qui a témoigné d'une très grande intensité en termes de débats et de propositions, a été marquée par la signature de plusieurs conventions et la présentation et l'adoption de 17 projets de coopération.

<sup>6</sup> Ibidem.

<sup>7</sup> Cf [http://dounia-news.com/cgi-bin/weblog\\_basic/index.php?p=336](http://dounia-news.com/cgi-bin/weblog_basic/index.php?p=336)

<sup>8</sup> Des agences occidentales d'immigration de personnes qualifiées et d'investisseurs (appelée business immigration) offrent leurs services dans les grandes villes marocaines comme Casablanca et Rabat. Plusieurs sites web offrent leurs services dans ce domaine pour les compétences marocaines intéressées. Voir, par exemple, le site web du cabinet VIP Business Immigration : <http://www.vipbusinessimmigration.com/fr/>

<sup>9</sup> Voir pour plus de détails l'article, « Emigration : ces Marocains qui partent au Canada », *Bladi* (mon pays) du 26 décembre 2009, <http://www.bladi.net/emigration-ces-marocains-qui-partent-au-canada.html>

<sup>10</sup> Ibidem

*catégories de profils de professionnels étrangers* ». Il ajoute que « *la politique des quotas en est un des aspects visibles car elle contient l'idée de sélection en fonction des besoins et des intérêts* ». L'auteur a précisé dans son étude que « *la politique québécoise d'immigration à l'égard notamment des marocains s'inscrit dans cette tendance* »<sup>11</sup>.

La même étude a conclu que les Marocains vivant au Québec sont plus scolarisés que la moyenne des autres immigrants et qu'ils le sont davantage par rapport à la moyenne des Québécois. L'auteur déduit que « *cette situation représente un apport net positif pour le Québec et une perte nette pour le Maroc* »<sup>12</sup>.

Profitant de l'attrait des élites du Sud (y compris les élites marocaines) pour l'émigration au Canada et des facilités de l'internet, certaines agences spécialisées dans l'immigration qualifiée vers le Canada diffusent souvent des publicités à ce sujet. La publicité ci-dessous est l'exemple d'une action pour attirer et encourager la migration des compétences marocaines au Québec. L'annonce a été envoyée par un bureau spécialisé dans l'immigration au Canada dans la boîte email d'un professeur d'université et expert international marocain :

*« Vous avez moins de 49 ans, un diplôme professionnel, technique ou universitaire et une bonne connaissance du français. Vous êtes dynamique et vous voulez améliorer votre situation. Immigrer au Québec, la seule province francophone du Canada, est peut-être la solution.*

*Cependant, immigrer n'est pas une décision que l'on prend à la légère. Il s'agit d'un choix que l'on fait après mûre réflexion et qui déterminera votre avenir et celui de votre famille.*

*Immigrer au Canada et au Québec est un processus de plus en plus complexe. On peut le faire soi-même mais on risque de se perdre dans les dédales administratifs ou d'être paralysé par l'énormité de la documentation demandée. Une simple erreur technique peut compromettre votre dossier. Il est peut-être plus sage et avisé de confier votre dossier à un consultant qui oeuvre dans ce domaine depuis plus de 27 ans. De cette façon, vous augmenterez considérablement vos chances de réussite et éviterez des délais additionnels.*

*Afin d'évaluer vos chances, veuillez remplir le formulaire d'évaluation en ligne gratuit.*

*Pour les gens d'affaires, cadres supérieurs et professionnels (médecin, avocat, pharmacien, architecte, comptable, etc), veuillez consulter la page du Programme Immigrants Investisseurs »*<sup>13</sup>.

La même annonce met en garde les personnes intéressées à immigrer au Canada contre les utilisations frauduleuses de certaines publicités en précisant : « *Des personnes malhonnêtes utilisent l'internet pour proposer de fausses opportunités d'étude ou de travail au Canada. Faites attention à la fraude sur internet* »<sup>14</sup>.

Comme le précise bien cette annonce, parfois, des publicités mensongères cherchent à tromper les personnes qualifiées qui sont à la recherche de l'émigration et du travail au Canada en leur demandant de payer de grosses sommes d'argent pour leur immigration au Canada. Plusieurs de ces annonces sont

---

<sup>11</sup> Conférence de Mohamed DIOURY, prononcée le 27 avril 2001 à l'Université de Rabat, voir <http://www.afrology.com/eco/fuitecerv.html>

<sup>12</sup> Ibidem

<sup>13</sup> La même annonce donne des précisions sur l'agence en charge de cette immigration et ajoute : « Michel BEAUBIEN est un consultant en immigration accrédité par la Société canadienne de consultants en immigration qui peut vous aider à atteindre votre objectif. Pour plus d'information, contactez-nous à l'adresse suivante: [info@michelbeaubien.com](mailto:info@michelbeaubien.com). Nous parlons français, anglais et espagnol ». Pour plus de détails sur cette annonce et l'agence en charge de l'immigration au Canada, voir : [http://www.michelbeaubien.com/fr/index.php?gad=google\\_fr](http://www.michelbeaubien.com/fr/index.php?gad=google_fr)

<sup>14</sup> Ibidem

envoyées dans des boîtes email de compétences marocaines pour les inciter à présenter leurs demandes d'émigration au Canada<sup>15</sup>.

Par ailleurs, la loterie américaine de l'immigration organisée annuellement par les USA, attire de plus en plus les jeunes marocains et plusieurs parmi ceux qui sont choisis dans cette loterie ont des profils dont le Maroc a besoin pour son développement<sup>16</sup>.

La migration est relativement choisie par les émigrés qualifiés marocains. Ils choisissent eux-mêmes les pays étrangers où ils veulent s'établir. C'est le cas, notamment, de la migration pour les études ou la recherche dans les pays du Nord : les étudiants et les chercheurs choisissent le pays où ils veulent poursuivre leurs études supérieures ou faire leurs recherches. Ils investissent souvent de grosses sommes pour leur formation en Occident, mais plusieurs de ces étudiants et chercheurs marocains ne retournent pas dans leur pays d'origine après leur formation.

Le recrutement des cadres et des étudiants étrangers diplômés par des entreprises, universités et laboratoires des pays industrialisés du Nord est devenu récemment un enjeu très important pour le Maroc. Le Maroc est partagé entre sa volonté de respecter le libre choix de ses nationaux de vivre à l'intérieur ou à l'extérieur du pays conformément à ses engagements internationaux relatifs aux droits de l'homme et à la liberté de circulation des citoyens, et les exigences de l'intérêt national de garder les personnes qualifiées pour accompagner son développement. Mais, en général, les autorités marocaines ne créent pas d'obstacles pour l'émigration de ses compétences.

En effet, l'émigration des compétences nationales n'a pas donné lieu à une réaction ou interdiction de la part des autorités marocaines. Seules des réactions sporadiques ont eu lieu quand les personnes migrantes présentent un intérêt très spécial pour le pays. Par exemple, en janvier 2010, la Fédération sportive marocaine a intenté une action en justice contre les personnes qui ont facilité l'émigration de sportifs marocains vers l'Etat du Qatar qui leur a accordé la nationalité qatarie et les a intégrés dans son équipe nationale<sup>17</sup>.

Parfois, la migration des compétences marocaines et la fuite des cerveaux sont la conséquence même d'une politique gouvernementale irréfléchie. C'est l'exemple de l'opération « Départs volontaires » initiée par le Ministère de la Fonction publique en 2005 et qui a permis à de hauts cadres de l'administration marocaine et à de grands experts de quitter leurs fonctions bien avant l'âge de la retraite, munis d'une indemnité assez significative. Plusieurs parmi les personnes qui ont bénéficié de cette opération « Départs volontaires » ont émigré en Europe et en Amérique du Nord, particulièrement au Canada<sup>18</sup>.

La migration qualifiée est choisie mais elle est en même temps imposée. Dans plusieurs cas, elle reste pour les migrants la seule solution aux problèmes rencontrés dans le pays d'origine et la seule alternative pour une vie meilleure. Plusieurs migrants qualifiés qui quittent le pays pour l'étranger auraient bien voulu rester au Maroc. Comme la plupart des déracinés de notre globe, les migrants

---

<sup>15</sup> La plupart de ces publicités relatives à l'immigration de travail dans les pays du Nord et envoyées à des compétences résidant dans les pays du Sud sont mensongères.

<sup>16</sup> Il ne semble pas exister d'étude sur les Marocains et la loterie d'immigration aux USA. Une telle étude mérite d'être faite.

<sup>17</sup> Voir l'article d'Abd Al Ilah Al Mouttaqi, « La Fédération Sportive dépose une plainte contre les personnes qui ont aidé à l'émigration de sportifs marocains au Qatar », *Assabah* N° 3029 du 6 janvier 2010, p.15 ([www.assabah.press.ma](http://www.assabah.press.ma))

<sup>18</sup> Plusieurs critiques ont été adressées à l'opération Départ volontaire ou DVD, considérée comme une opération qui a vidé le pays de ses cadres les plus compétents. Mais il n'existe pas jusqu'à présent d'études documentées sur les conséquences de cette opération sur la fuite des cerveaux marocains à l'étranger. Une telle étude devrait être encouragée. Pour le gouvernement marocain, l'opération DVD a permis à l'Etat de faire des économies en réduisant la masse salariale et c'était l'occasion pour rajeunir l'administration. Voir sur cette évaluation de l'opération DVD par l'actuel Ministre marocain chargé de la modernisation de l'administration, l'article (en Arabe) « Le DVD : Economie de 22 milliards pour la Trésorerie publique et réduction de 4,5 milliards de la masse salariale », *Al Jaridantou Al Oulaa* ([www.aljaridaaloula.com](http://www.aljaridaaloula.com)) N° 497 du 30 décembre 2009, p.11.

marocains sont généralement attachés à leur pays et ne le quitteraient pas s'ils trouvaient dans leur pays d'origine les mêmes conditions de vie et de travail et les mêmes salaires que leur offre leur pays de résidence. Certains Marocains s'expatrient à la recherche d'une garantie de certains droits humains, plus précisément à la recherche de la justice, de la liberté ou de l'égalité de traitement. Malgré certains changements connus par le Maroc depuis l'avènement du Roi Mohammed VI en 1999, la transition reste incertaine et le pays vit une contradiction : « *changer pour rester le même ou rester le même dans le changement* »<sup>19</sup>. Actuellement, certaines ONG internationales de droits humains parlent même d'une certaine régression de la situation des droits de l'homme dans le pays<sup>20</sup>.

Les Marocains de l'étranger restent malgré tout attachés à leur pays d'origine, Cet attachement est très manifeste à travers leur retour pour les vacances ou pour terminer leurs jours dans le pays. Comme tous les peuples de la région méditerranéenne, les Marocains aiment voyager et découvrir la monde. La plupart des Marocains sont à l'image du voyageur du XIV<sup>ème</sup> siècle Ibn Batouta, ils aiment s'expatrier jeunes mais retourner à la fin de leur vie au Maroc pour y mourir<sup>21</sup>.

Chaque été, le retour des Marocains résidant à l'étranger pour les vacances est une occasion de garder des liens avec leur pays d'origine. Depuis l'avènement du nouveau régime en 1999, le retour de certaines compétences marocaines résidant en Europe et en Amérique du Nord pour s'y installer définitivement est une autre preuve de l'attachement des MRE à leur pays d'origine. Plusieurs des compétences de retour dans le pays ont une double nationalité marocaine et étrangère et un double statut juridique, avec tous les avantages et les inconvénients de cette dualité juridique<sup>22</sup>.

## 2. Les compétences marocaines à l'étranger : une deuxième main pour le Maroc

Le Maroc est conscient du manque à gagner qui résulte de l'établissement de certaines de ses compétences à l'étranger et principalement en Europe et en Amérique du Nord et essaie d'encourager et de faciliter leur retour.

<sup>19</sup> Il est vrai que le Maroc change et que, depuis les années 2000, le Maroc a connu de grandes réformes dans tous les domaines, mais le pays est toujours dans une période de transition. Des pratiques « anti-droit » héritées de l'ancien régime subsistent et donne lieu à des injustices et des discriminations, ce qui pousse certaines compétences à s'expatrier à la recherche de plus d'équité et de démocratie. Pour une étude de la situation sociale et politique actuelle du Maroc, voir, entre autres l'article de Lahcen BERKOU, « Maroc : Bienvenue en Absurdistan », dans l'hebdomadaire *TelQuel*, n° 407 du 16 au 22 janvier 2010, pp. 38- 47.

<sup>20</sup> Par exemple, dans son rapport de 2009, l'ONG américaine Human Rights Watch écrit que la « *situation des droits humains s'est globalement détériorée en 2009 au Maroc, bien que le pays ait conservé une société civile dynamique et une presse indépendante* », sur ce rapport, voir : <http://diasporasaharai.blogspot.com/2010/01/rapport-human-rights-watch-maroc-et.html>  
Ce rapport est cependant assez limité, étant donné qu'il met l'accent sur le Sahara et a un aspect sélectif dans le choix des thèmes et des exemples.

<sup>21</sup> Né le 24 février 1304 à Tanger et mort en 1369 à Marrakech, Ibn Batouta est un explorateur et voyageur marocain qui a parcouru 120 000 km en 28 ans de voyages qui l'avaient amené de Tombouctou au Sud à Bulghar (en actuelle Russie, sur la Volga) au Nord ; de Tanger à l'Ouest à Quanzhou en Extrême-Orient. Les voyages d'Ibn Batouta sont dus par une volonté de découvertes, de connaissance et de compréhension du monde. Ses récits, compilés par Ibn Juzayy en un livre appelé *Rihla* (voyage) sont très précis et constituent une œuvre de littérature universelle. La figure de cet incroyable globe-trotter est souvent comparée à celle du commerçant vénitien Marco Polo qui explora la Chine et la Mongolie au XIII<sup>ème</sup> siècle.

Le 08 juin 2004, le 7<sup>ème</sup> centenaire d'Ibn Batouta a été célébré par l'UNESCO à Paris. Voir :

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Ibn\\_Batt%C3%BBta](http://fr.wikipedia.org/wiki/Ibn_Batt%C3%BBta) et aussi : <http://www.maroc12siecles.com/upload/gdoc/36-26-370-368-fr.pdf>

<sup>22</sup> Le statut socio-juridique de ces MRE de double nationalité qui sont de retour dans le pays semble peu étudié et mérité d'être analysé par des enquêtes et des études spécifiques.

Le pays est aussi conscient que ses MRE veulent apporter une valeur ajoutée au monde et à leur pays d'origine avec lequel ils n'ont pas cessé d'entretenir des liens profonds comme en témoigne le formidable 'rush' au pays durant les vacances, qui représente un phénomène assez unique au monde.

Le Maroc cherche à promouvoir ses liens avec sa communauté résidant à l'étranger pour en faire un outil de développement du pays d'origine, à construire et consolider des ponts avec les réseaux diasporiques et à « profiter des compétences diasporiques » pour les faire contribuer, chacun à son niveau et avec ses moyens au développement du pays. Les autorités marocaines cherchent à faire des MRE « *une deuxième main* » dont le pays a besoin pour construire son développement et des ambassadeurs de première ligne qui renforcent les relations et la coopération entre pays d'origine et pays d'accueil<sup>23</sup>.

En effet, la politique migratoire marocaine a été orientée depuis toujours vers la consolidation des liens avec la diaspora, particulièrement avec les 2èmes et 3èmes générations d'émigrés dont la majorité est née à l'étranger et a acquis son éducation et sa formation dans les pays d'accueil. Plusieurs institutions ont été créées avec l'objectif de sauvegarder et de développer les liens avec « les Marocains du monde ». C'est ainsi qu'en plus des missions diplomatiques et de plusieurs associations de MRE qui s'activent à l'étranger, il existe dans le pays diverses institutions nationales chargées des MRE : le Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Communauté marocaine à l'étranger, le Conseil de la Communauté marocaine à l'étranger (CCME), la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, la Fondation Mohammed IV pour la solidarité etc.

Cependant, cette inflation d'institutions oeuvrant dans le domaine des émigrés donne lieu parfois à certains conflits de compétence et elle est réductrice de droits pour les MRE. Par exemple, l'ambiguïté de l'actuel statut du CCME et des modalités « non démocratiques » de la nomination de ses membres a engendré plusieurs contestations et dédoublement d'actions<sup>24</sup>. Les membres du CCME sont des cadres supérieurs de la diaspora qui ont été choisis et nommés de manière discrétionnaire. Il en est de même des experts qui ont été associés à son travail. Ces nominations ont connu certaines sélections et exclusions injustifiables<sup>25</sup>. De plus, plusieurs des activités du CCME reprennent ou dupliquent des activités qui ont déjà été conduites par d'autres acteurs marocains agissant dans le domaine de la migration comme certains centres et programmes universitaires spécialisés, le Ministère chargé des MRE ou la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger<sup>26</sup>. Cette manière de faire et ce gaspillage d'argent et d'efforts ont suscité plusieurs critiques du CCME et ont abouti à son rejet par une partie des MRE et des experts marocains de l'intérieur et de l'extérieur<sup>27</sup>.

Le CCME s'active pour faire revenir les compétences marocaines installées à l'étranger. Pour son Secrétaire général, « *le Maroc, qui est confronté à un manque de ressources humaines hautement qualifiées, compte parmi les rangs de sa diaspora un nombre assez important de profils qui pourraient l'aider à combler cette carence.* » Il ajoute : « *C'est dans cette perspective que depuis une dizaine d'années, une attention de plus en plus déterminée est accordée aux compétences marocaines*

---

<sup>23</sup> Voir « Les compétences marocaines à l'étranger : l'autre main du Maroc », op.cit.

<sup>24</sup> Le CCME a été institué le 21 décembre 2007 dans une formule transitoire pour une durée de quatre années. Cette formule a été assez controversée, voir Abdelkrim BELGUENDOZ, *Conseil (non supérieur) : Hogra des Mouhajirines : les quatre vérités*, Imprimerie Beni Znassen, Rabat, 2008.

<sup>25</sup> Pour plus d'informations sur ces nominations et ces exclusions, voir Ibidem

<sup>26</sup> Pour plus de détails sur le CCME, ses activités et ses membres, voir son site web : [www.ccme.org.ma](http://www.ccme.org.ma)

<sup>27</sup> Voir par exemple, l'article (en arabe) « Les Marocains de l'Italie rejettent le CCME pour sa non transparence », *Al Massae* ([www.almassae.ma](http://www.almassae.ma)), n° 173 du 04 octobre 2007. Voir aussi, Abdelkrim BELGUENDOZ, *Conseil (non supérieur) : Hogra des Mouhajirines : les quatre vérités*, op.cit.

*résidentes à l'étranger pour contribuer directement aux chantiers ouverts ou encore servir de leviers scientifique, économique, social, dans des secteurs voire des niches nouvellement identifiées* »<sup>28</sup>.

Selon le Secrétaire Général du CCME, la création de cette institution s'inscrit dans cette vision. Il précise à ce sujet : « *Investi d'une triple mission de consultation, de veille et de prospective, le CCME est appelé à émettre des avis sur les projets relatifs au cadre réglementaire et législatif, sur les orientations et les politiques publiques, ainsi que sur les évolutions prévisibles sur le plan politique, économique, social, culturel et scientifique. Les finalités du CCME sont claires avec l'amélioration des conditions de vie des Marocains de l'extérieur, la consolidation de l'exercice plein et entier de la citoyenneté, le raffermissement de liens qui les unissent à leur pays et l'appel à la mise en place d'institutions efficaces* »<sup>29</sup>.

L'encouragement au retour des compétences marocaines expatriées à l'étranger a marqué l'action gouvernementale depuis les années 1990. Les personnes qualifiées de l'étranger sont souvent invitées à rentrer au Maroc pour contribuer au développement du pays et consolider ses acquis démocratiques. Plusieurs discours et actions de responsables marocains ont fait l'écho de cette invitation au retour des compétences. Des institutions ont été créées spécifiquement avec cet objectif (tel que le Forum des compétences marocaines à l'étranger (FINCOME)<sup>30</sup>. Des programmes de mobilisation des compétences marocaines à l'étranger sont organisés périodiquement par le gouvernement marocain pour inciter ses compétences expatriées à rentrer dans le pays. Par exemple, le 24 octobre 2009, a eu lieu à Montréal la première rencontre des compétences marocaines au Canada. Cette rencontre a appelé à la mobilisation des Marocains du Canada et à la création d'un réseau de ces compétences avec le principal objectif de contribuer au développement du Maroc<sup>31</sup>. Aussi, une université des compétences marocaines en Allemagne a été organisée le 20 et le 21 novembre 2009 à Fès par le Ministère en charge de la communauté marocaine résidant à l'étranger. L'objectif de cette université était d'identifier et de mobiliser les différentes compétences et expertises de la diaspora en Allemagne, de les faire travailler avec des personnes ressources au Maroc dans différents domaines : recherche, développement durable et innovation, domaine médical et de la santé, écologie et environnement, secteurs automobile et aéronautique, développement économique et social, arts et culture.

Certaines actions gouvernementales ciblent certaines catégories spécifiques de MRE. Récemment, des actions sont orientées plus spécialement vers les compétences féminines de la diaspora qui représentent plus de 45% des MRE. Deux rencontres organisées sur les « Marocaines d'ici et d'ailleurs » ont montré que les femmes migrantes semblent plus attachées que les hommes au pays d'origine et prêtes à contribuer au développement du pays<sup>32</sup>.

Pour sa part, la société civile encourage parfois le retour des compétences et contribue à la lutte contre la fuite des cerveaux. Par exemple, le Forum Horizons-Maroc, initiée par l'Association des Marocains des grandes écoles (AMGE), œuvre pour l'encouragement au retour au pays des jeunes diplômés qui résident en France. L'un des responsables de l'organisation de ce forum a précisé que

---

<sup>28</sup> Voir pour plus de détails, l'interview de Monsieur Abdellah Boussouf, le Secrétaire Général du CCME dans la Revue électronique des MRE *Yabiladi* publié le 01 décembre 2009 in :

<http://www.yabiladi.com/article-economie-2226.html>

<sup>29</sup> Ibidem

<sup>30</sup> Le site web de FINCOME ( « où êtes vous » , en Marocain), <http://www.fincome.ma/>, semble suspendu pour le moment.

<sup>31</sup> Sur la rencontre de Montréal et la relance du programme FINCOME au Canada par l'actuel Ministre chargé des MRE, voir *Maghreb Canada Express*, n°10 octobre 2009. <http://www.maghreb-canada.ca>

<sup>32</sup> Pour plus de renseignements sur les Marocaines de l'étranger, voir l'article « Marocaines d'ici et d'ailleurs. Quel est leur profil? » , publié dans le journal marocain *l'Économiste* et repris par *Dounia News* in [http://dounia-news.com/cgi-bin/weblog\\_basic/index.php?cat=37](http://dounia-news.com/cgi-bin/weblog_basic/index.php?cat=37)

« le phénomène gagne de l'importance, et de plus en plus de jeunes qualifiés sont prêts à rentrer au Maroc, à condition qu'on leur offre un poste qui correspond à leurs attentes »<sup>33</sup>.

En mars 2009, lors de sa 11<sup>ème</sup> édition organisée à Paris, le Forum Horizons-Maroc a reçu 1.200 étudiants de dernière année ou fraîchement diplômés. « Selon les organisateurs, 47% seraient issus d'écoles d'ingénieurs, 45% d'écoles de commerce, et 8% d'université. Pour les entreprises, l'occasion est d'or, car près du tiers des étudiants possède au moins un bac+5.

*Les banques semblent particulièrement intéressées à cette forme de recrutement : les BMCE Bank, BMCI et Attijariwafa bank seront de la partie. Dans les autres secteurs, de grosses pointures seront également au rendez-vous : Coca-Cola Maroc, Lafarge, Royal Air Maroc, Toyota et Unilever. Certaines sociétés poursuivent même des objectifs très précis en participant au forum »<sup>34</sup>.*

Cependant, dans son action à attirer les compétences de la diaspora, le Maroc reste conscient qu'il y a « une concurrence internationale pour la captation des élites hautement qualifiées dont bénéficient principalement les pays du Nord, des mutations radicales qui touchent ces compétences notamment leur féminisation et la transformation de leurs profils socioprofessionnels dues à l'élévation du niveau d'éducation »<sup>35</sup>.

Par ailleurs, les émigrés marocains qualifiés installés à l'étranger ont un certain impact au Maroc. Par exemple, depuis les années 2000, ils ont influencé certaines réformes juridiques et sociales introduites dans le pays telles que la réforme du Code de la famille ou Moudawana, la révision du Code de la nationalité, l'association des femmes marocaines et des MRE à la vie publique et leur octroi de postes de responsabilité etc..<sup>36</sup>. Certes, certains droits de la femme garantis depuis les années 2000 résultent de la volonté gouvernementale de sauvegarder ces droits, mais ils sont aussi l'aboutissement des luttes des associations de l'intérieur et de l'extérieur et de certaines critiques acerbes des MRE à l'encontre de la condition des femmes marocaines. L'ancien statut personnel marocain était rejeté quelques fois par des femmes migrantes qui lui préféraient le statut personnel de leur pays de résidence, dans les cas de double nationalité ou de mariage mixte<sup>37</sup>. Certains membres qualifiés de la diaspora marocaine demandent à être associés au développement du pays et à la défense des droits des MRE. Par exemple, le Directeur du Bulletin électronique Maghreb Canada Express a insisté sur le besoin d'un partenariat entre les médias de l'intérieur et de la diaspora maghrébine pour une meilleure promotion et une garantie des droits<sup>38</sup>.

---

<sup>33</sup> Cf <http://www.jimaroc.com/article-Forum-Horizons-Maroc-Pour-lutter-contre-la-fuite-des-cerveaux-136.html>

<sup>34</sup> Ibidem

<sup>35</sup> Cf <http://www.yabiladi.com/article-economie-2226.html>

<sup>36</sup> Toutes ces réformes ont pris en compte les MRE. Par exemple, dans le Code de la famille de 2004, des articles spécifiques aux MRE ont été introduites, et le Code de la nationalité marocaine permettant à la femme marocaine d'accorder sa nationalité à ses enfants issus de mariage mixte a été révisé en 2007, surtout pour rendre justice aux femmes de la diaspora mariées à des étrangers. Par ailleurs, plusieurs postes de responsabilité (y compris des postes ministériels) ont été alloués à des Marocains et Marocaines ayant vécu à l'étranger, par exemple, l'actuel Ministre marocain du Tourisme, Yassir ZNAGUI, nommé à ce poste au début janvier 2010 a été éduqué en France et a travaillé à Londres avant de rentrer au Maroc. Sur le cursus du Ministre Yassir ZNAGUI, voir l'article du journal londonien, *The Independent*, in <http://www.independent.co.uk/life-style/food-and-drink/reviews/dune-london-s>

<sup>37</sup> L'Association marocaine « Migrations et Droits », qui a son siège à Rabat, a par exemple organisé le 15 décembre 2007 une journée d'études sur le nouveau Code marocain de la nationalité. Les actes de la journée ont été publiés ; voir Mhammed DRISSI (sous la direction de), *Le Nouveau Code marocain de nationalité et les enfants issus du mariage mixte*, Editions Bouregreg, Rabat, 2008.

<sup>38</sup> Cf. [http://www.maghreb-canada.ca/journal/2008/n65\\_19.pdf](http://www.maghreb-canada.ca/journal/2008/n65_19.pdf)

## B. Les compétences immigrées au Maroc

La situation socio juridique des immigrés qualifiés vivant au Maroc est dans certains cas assez similaire à celles de ses émigrés marocains en Europe et ailleurs. Le Maroc a toujours reçu des compétences étrangères qui se sont installées dans le pays, sans grands problèmes<sup>39</sup>. Aujourd'hui, la plupart des compétences étrangères résidant régulièrement dans le pays sont venues dans le cadre de programmes de coopération internationale, comme fonctionnaires internationaux, comme membres d'ONG internationales ou pour les études, l'investissement ou le commerce. Notamment, la migration de commerçant chinois dans le pays connaît un certain développement actuellement<sup>40</sup>.

Depuis les années 1990, le pays a commencé à recevoir des migrants subsahariens irréguliers en transit vers l'Europe. A cause des obstacles qu'ils rencontrent pour se rendre au vieux continent, leur transit dans le pays devient « un transit permanent » et ils vivent dans l'incertitude. Plusieurs de ces migrants subsahariens sont munis de diplômes universitaires et possèdent des expériences de travail confirmées d'après des enquêtes conduites à Rabat et Tanger en juin 2009 par les chercheurs du projet de recherche « Droit et Migration » de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de l'Université Rabat Souissi.

De plus, quelques étudiants subsahariens inscrits dans des institutions marocaines de l'enseignement supérieur restent dans le pays à la fin de leurs études. Certains arrivent à trouver des contrats de travail, les autres travaillent au noir.

Dans la plupart des cas, l'installation des migrants subsahariens qualifiés au Maroc reste temporaire. En effet, la mobilité de certaines élites subsahariennes au Maroc n'est généralement qu'une préparation pour la mobilité vers l'Europe. Par exemple, l'immigration des étudiants subsahariens au Maroc, ne constitue que la première étape de leur projet migratoire. Une étude qui a été conduite sur « Les étudiants subsahariens au Maroc » a montré que le séjour au Maroc est idéalement conçu comme « *une étape dans un projet migratoire qui est censé se poursuivre par une seconde migration d'étude ou de travail en Europe. La planification de la migration en Europe se fait durant le séjour universitaire au Maroc* »<sup>41</sup>.

C'est le même cas pour certains migrants subsahariens qualifiés irréguliers qui transitent par le pays pour se rendre en Europe. D'après quelques enquêtes conduites à diverses périodes (de 2004 à 2009) auprès des migrants subsahariens par les chercheurs de la Chaire UNESCO « Migrations et Droits Humains », de l'Association « Migrations et Droits » et du Cross Cultural Centre de Rabat, une grande partie des compétences subsahariennes en « transit permanent » au Maroc, consciente de la politique européenne favorisant de plus en plus une « migration choisie », finit par franchir les frontières européennes et même à trouver parfois des emplois dans le vieux continent.

De plus, le Maroc a toujours été un pays d'immigration pour des personnes à la recherche d'asile et de protection, notamment pour des médecins originaires des ex pays socialistes d'Europe dans les

---

<sup>39</sup> Pour plus d'informations sur la migration des étrangers au Maroc en général, voir Khadija Elmadmad, « Les Migrants et leurs Droits au Maroc », in Khadija ELMADMAD (sous la direction de), *Les Migrants et leurs droits au Maghreb*, Editions La Croisée des Chemins, Casablanca, 2005, pp. 121-127. Tout l'ouvrage est publié pour le compte de la Section des Migrations Internationales de l'UNESCO dans le site web de l'UNESCO, in: <http://portal.unesco.org/shs/en/files/6407/11400026311LIVRE.pdf/LIVRE.pdf>

<sup>40</sup> Surtout à Casablanca où il existe actuellement un quartier commerçant purement chinois. L'Association « Migrations et Droits » projette de conduire prochainement une étude sur cette migration.

<sup>41</sup> Voir Johara BERRIANE, « Les étudiants subsahariens au Maroc : des migrants parmi d'autres ? », in <http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/Berriane%20Ghana%2007.pdf>

années 1960/1970, pour certaines élites des pays arabes ou pour des personnes qualifiées espagnoles qui avaient fui le régime de Franco dans les années 1930<sup>42</sup>.

Le Maroc a été aussi une terre d'accueil pour des personnes recherchant le repos et la tranquillité, particulièrement les personnes qualifiées européennes qui ont passé de longues années à travailler dans le vieux continent et qui optent pour une retraite au Maroc. On a assisté récemment à un développement de l'immigration de personnes âgées européennes qui ont choisi le Maroc comme pays de résidence permanente. Une étude conduite de juin à novembre 2009 dans les villes de Marrakech et Essaouira avec les retraités européens par des chercheurs de la Faculté de droit de Salé a montré que ces villes marocaines sont de plus en plus caractérisées par la présence de retraités européens. Ces étrangers ont pour la plupart un bon niveau intellectuel (médecins, artistes, entrepreneurs, cadres commerciaux etc.). Ils ont un statut socio juridique spécial dans le pays et commencent à avoir un impact assez spécifique sur la société marocaine<sup>43</sup>.

Certains des Européens immigrés au Maroc s'intègrent facilement dans le pays et adoptent le mode de vie marocain (culinaire, vestimentaire et autres)<sup>44</sup>.

## II. Les problèmes socio juridiques associés à la migration qualifiée

Les compétences marocaines résidant à l'étranger arrivent généralement à s'intégrer dans le pays de résidence, malgré certains problèmes socio juridiques qu'ils rencontrent. Depuis les années 2000, on assiste à un retour de certaines de ces compétences au Maroc. Ce retour, qui est sollicité et encouragé par les autorités marocaines, pose quelquefois problème.

Pour leur part, les immigrés qualifiés résidant au Maroc trouvent parfois des obstacles à s'intégrer dans le pays et ne bénéficient pas de tous leurs droits de migrants.

### A. Les problèmes de la diaspora marocaine qualifiée

Etant donné que la nationalité marocaine ne se perd que dans des cas très limités et seulement après autorisation gouvernementale, les Marocains résidant à l'étranger restent marocains quel que soit le nombre d'autres nationalités acquises<sup>45</sup>. Dans la plupart des cas, cette double appartenance juridique a plusieurs avantages pour les MRE et pour le pays d'origine (ouverture culturelle, transferts de devises etc.), même si elle pose problème quelquefois : des obligations multiples envers aussi bien le pays d'origine que les pays d'accueil, le problème d'intégration dans les pays d'accueil etc.

Les compétences marocaines s'intègrent généralement bien dans leurs pays d'accueil. Plusieurs parmi elles occupent actuellement ou ont occupé par le passé des postes de responsabilité dans leur

---

<sup>42</sup> Pour plus d'informations sur les réfugiés au Maroc, voir Khadija ELMADMAD, « Les réfugiés et les apatrides au Maroc: des étrangers pas comme les autres » dans *Regards Croisés sur le Maroc*, Publication de l'Université Moulay Ismail, Mekhènes (Maroc), 2001, pp.35-72

<sup>43</sup> Enquête conduite en juin et juillet 2009 par les membres du programme doctoral « Droit et Migration » de la Faculté de Droit de Salé, en collaboration avec l'Association « Migrations et Droits » de Rabat. Les résultats de cette étude ont été présentés lors d'une journée d'étude organisée sur le thème le 24 décembre 2009 à la Faculté de Droit de Salé de l'Université Mohammed V Soussi pour célébrer la journée internationale des migrants. L'étude est actuellement en cours de publication par la Faculté de Droit de Salé.

<sup>44</sup> Voir entre autres, l'article en Arabe de Mehdi Al Garraoui, « les étrangers de Marrakech se sont intégrés au mode de vie de la ville de Marrakech », *Al Massae* n° 1032 du 15 janvier 2010, p.1 ([www.almassae.press.ma](http://www.almassae.press.ma)).

<sup>45</sup> Conformément à l'article 19 du Code marocain de la nationalité du 6 septembre 1958, tel que révisé par la loi n° 62.06 du 05 avril 2007.

pays de résidence, tels que des postes de ministres, de parlementaires, de conseillers de Ministres, d'experts nationaux et internationaux etc.<sup>46</sup>.

Depuis les années 2000, plusieurs des compétences marocaines de l'étranger ont choisi le retour dans leur pays d'origine. Le site web de la diaspora marocaine du monde entier, *Yabiladi.com*, qui est géré de Casablanca par Mohamed Ezzouak, un fils d'ouvrier marocain de l'étranger qui est rentré aux pays, donne souvent des exemples de Marocains qui ont réussi à l'étranger et qui ont décidé de retourner au Maroc. C'est le cas, par exemple,

d'Abdrahman El Kafil : « À 41 ans, *Abdrahman El Kafil* peut être satisfait du chemin parcouru : cet ingénieur de formation natif de Gosselies, en Belgique, dirige aujourd'hui sa propre entreprise, *Nexma*, une société spécialisée dans les logiciels libres. Le siège de *Nexma* ? À Casablanca, la ville symbole du boom économique du Maroc, le pays dont les parents de l'entrepreneur sont originaires ».

« En quittant la Belgique il y a deux ans, j'ai laissé derrière moi un marché saturé avec peu de croissance, explique M. El Kafil. Au Maroc, au contraire, les potentialités sont très fortes, notamment dans le secteur du multimédia »<sup>47</sup>.

Le cas d'Abdrahman El Kafil, né en Europe de parents marocains, et aujourd'hui installé au Maroc, est loin d'être isolé. « *Nawal El Kahlaoui*, 35 ans, née à Mantes-la-Jolie, dans la banlieue parisienne, dirige une société de marketing à Casablanca. *Hassan Bezzazi*, jeune ardéchois de 29 ans, organise des randonnées VTT dans les montagnes de l'Atlas. *Redouan M'faddel*, né à Dreux en 1970, dirige avec son frère le Groupe *Yasmine*, acteur important de l'immobilier marocain. *Brahim C* (il ne veut pas que son nom soit mentionné), fils de chauffeur de bus, a grandi à Schaerbeek, le quartier immigré de Bruxelles. Basé à Agadir depuis trois ans, il compte parmi les réalisateurs de films les plus productifs du Maroc. *Samira Abaragh*, née en 1973 à Hardricourt (78), occupe le poste d'assistante de direction à la *Cosumar*, la grande entreprise sucrière du Maroc<sup>48</sup>.

On pourrait multiplier à l'infini les exemples de ces « retours » des enfants d'immigrés dans le pays de leurs parents, en utilisant la même référence. Ce retour des compétences marocaines de l'étranger est justifié par le fait que « le Maroc est en expansion et que les sociétés qui s'y installent sont à la recherche de cadres formés en Europe et en même temps capables de comprendre la culture du pays »<sup>49</sup>.

Mais les compétences de la diaspora marocaine, comme c'est d'ailleurs le cas pour tous les MRE, rencontrent parfois des problèmes socio juridiques aussi bien au Maroc que dans leur pays d'accueil.

Les migrants qualifiés marocains ne bénéficient parfois pas de tous leurs droits ni dans leur pays d'accueil ni dans leur pays d'origine. Ceux appelés « migrants de la 2<sup>ème</sup> génération » et « migrants de la 3<sup>ème</sup> génération » et ayant une dualité d'appartenance juridique sont souvent partagés à cause de leur double allégeance au pays d'accueil et au pays d'origine. Ce sont des « migrants/citoyens ». Dans certains cas, ils sont objet de discrimination, d'exclusion et de déni de droits fondés sur leur origine extra-européenne<sup>50</sup>. Dans certains cas, ils réagissent en versant dans l'extrémisme et la violence, et la

<sup>46</sup> On peut citer à ce sujet les exemples de l'ex Ministre de la Justice en France, Madame Rachida Dati, la Ministre belge de la culture, Madame Fadel Laanan, la Sénatrice française Alima Boumediene ou la parlementaire belge Fatiha Saidi, parmi d'autres femmes et hommes ayant la double nationalité.

<sup>47</sup> Pour plus de développements sur le retour des compétences marocaines de l'étranger voir l'article : « Le retour des enfants d'immigrés au Maroc », *Bladi* publié le 23 décembre 2008 in <http://www.bladi.net/forum/176230-retour-enfants-d-immigres-maroc/>

<sup>48</sup> Ibidem

<sup>49</sup> Ibidem

<sup>50</sup> A cause de la xénophobie montante en Europe à l'égard des Musulmans, dans certains cas les Marocains qui sont en même temps citoyens français sont l'objet de discriminations fondées sur leur origine ou leur culture. Par exemple, un nom de famille ou un prénom ayant une connotation musulmane (comme Mohammed ou Fatima) pourrait être la cause d'un refus d'embauche ou de location.

religion musulmane devient alors une source de discrimination pour tous les Musulmans d'Europe, sans distinction.<sup>51</sup>

Ces « citoyens européens migrants » donnent la preuve de l'échec des politiques et des législations migratoires qui ont été adoptées à leur égard aussi bien par les pays d'origine que les pays de destination. Ils sont surtout « l'occasion perdue » pour un véritable dialogue interculturel, une universalisation des droits des migrants et une citoyenneté multiculturelle universelle.

En Europe, les MRE ne réussissent pas toujours dans leurs études autant que les Européens de souche. Même si les deuxième et troisième générations sont assez différentes des premiers émigrés marocains et sont de plus en plus qualifiées, elles restent moins nombreux que les Européens de souche comparativement. Par exemple, selon une enquête conduite en Belgique en 2009, les jeunes d'origine étrangère sont proportionnellement moins nombreux que les Belges de souche à obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur. A Anvers, 38 % des hommes et 47,6 % des femmes d'origine belge y arriveront contre 13,3 % des Marocaines, 6,8 % des Marocains et 6,4 % des Turques seulement. A Bruxelles, les pourcentages sont comparables pour les jeunes Belges (avec une différence hommes-femmes encore plus marquée), mais les jeunes Marocaines sont tout de même plus de 30 % à finir diplômées du supérieur. Selon la même enquête, « *en Belgique, parmi les immigrées, ce sont systématiquement les Marocaines qui s'en sortent le mieux et les jeunes Turques le moins bien* »<sup>52</sup>.

Par ailleurs, la crise économique mondiale actuelle a eu un impact beaucoup plus important sur les compétences ayant des origines extra-européennes que sur les Européens de souche. Cet impact devient chaque jour plus manifeste pour la communauté marocaine en Europe ; « *incapables de boucler les fins de mois, nombre de Marocains n'ont d'autre choix que de rentrer au Maroc* »<sup>53</sup>.

Dans les pays d'accueil, les MRE sont l'objet de certaines discriminations et exclusions dans le domaine du travail. Par exemple, une étude conduite avec les Marocains travaillant au Québec a montré la difficulté d'insertion dont souffrent les migrants qualifiés originaires du Maroc dans le marché de travail canadien, les inégalités et les discriminations auxquelles ils doivent faire face dans le domaine de l'emploi, malgré le haut niveau de formation de ces migrants. L'étude a conclu que la région d'origine du migrant joue un grand rôle lors des sélections pour l'emploi au Québec<sup>54</sup>.

Des problèmes se posent aussi pour les questions de mariage et de divorce des MRE. Etant donné que les Marocains ne perdent pas leur nationalité, même s'ils sont naturalisés, certains parmi eux se marient et divorcent toujours selon la réglementation de leur pays d'origine. La réforme du Code de la famille marocain ou *Moudouwana* a introduit des changements substantiels que plusieurs MRE installés au Québec ignorent encore. C'est pour résoudre certains problèmes socio juridiques de la communauté marocaine au Canada que l'Association Amitié Québec-Maroc (AAMQ) a été créée, en 1982. Basée à Casablanca, mais également présente à Montréal, cette association aide les immigrés marocains à s'adapter à leur nouvel environnement, et surtout, à s'intégrer socialement<sup>55</sup>.

<sup>51</sup> Sur les discriminations à l'égard des migrants musulmans, voir l'article : « Racisme et discrimination: Le Maroc plaide pour une stratégie coordonnée » , qui résume la réaction de l'Ambassadeur marocain auprès de l'ONU à Genève sur ce sujet en novembre 2009 dans *Dounia News* [http://dounia-news.com/cgi-bin/weblog\\_basic/index.php?cat=37&paged=2](http://dounia-news.com/cgi-bin/weblog_basic/index.php?cat=37&paged=2)

<sup>52</sup> Cf Article, « Les jeunes Marocaines s'en sortent mieux que les Turques » , *Dounia News* n° 926, Semaine du 29 juin au 5 juillet 2009, <http://www.dounia-news.com>

<sup>53</sup> Cf article « La crise économique pousse de nombreux Marocains de l'étranger à rentrer au pays » , *Dounia News*: [http://dounia-news.com/cgi-bin/weblog\\_basic/index.php?p=17&preview=true](http://dounia-news.com/cgi-bin/weblog_basic/index.php?p=17&preview=true)

<sup>54</sup> Etude non publiée, conduite par Rachida CHERIFI en 2007 sur « Accès à un emploi correspondant aux attentes : le cas des nouveaux immigrants » , à l'école des relations industrielles de la Faculté des Arts et des Sciences de l'Université de Montréal pour l'obtention du diplôme de Maîtrise en Relations Industrielles

<sup>55</sup> « Emigration : ces Marocains qui partent au Canada » , op.cit.

Dans certains cas, les femmes migrantes marocaines jouissent de moins de droits que les hommes migrants. Une étude conduite sur les compétences féminines de l'étranger a montré par exemple que « *les Marocaines migrantes trouvent à 72% des difficultés pour trouver du travail, 59% du logement et à 18% l'accès aux soins. D'après les perceptions des sondées, c'est en Espagne que les difficultés sont très importantes pour la recherche d'emploi (81%). En Italie, elles sont 83% à reconnaître des difficultés pour trouver un logement* »<sup>56</sup>.

Depuis les événements du 11 septembre 2001, les femmes migrantes musulmanes (surtout si elles portent le voile) font l'objet de discrimination et de rejet sur le marché de travail des pays du Nord<sup>57</sup>. Les femmes marocaines vivant en Occident tentent de trouver un équilibre entre leur identité religieuse et leur identité occidentale, mais il est assez difficile pour elles de trouver cet équilibre à cause de « *l'islamophobie* » qui se développe dans les pays occidentaux.

Un problème rencontré par presque toutes les compétences migrantes des pays du Sud actuellement est celui de la reconnaissance de leurs diplômes et la mise en valeur de leurs expériences. Au Canada, les conditions socio juridiques de certains migrants marocains qualifiés montrent une certaine méconnaissance de ces diplômes et un certain « déni de compétence ». Certains Marocains hautement qualifiés sont obligés d'exercer au Québec des travaux non qualifiés, faute d'une reconnaissance de leurs diplômes marocains par les autorités québécoises. Ainsi, des médecins et des dentistes au Maroc se retrouvent chauffeurs de taxi au Québec<sup>58</sup>.

Mais même au Maroc, les MRE ne bénéficient pas de tous leurs droits de citoyens, particulièrement de leurs droits politiques. Malgré leur réclamation de ce droit qui est inscrit dans la Constitution du Royaume, ils ne peuvent pas voter et ne sont pas éligibles aux Parlement marocain<sup>59</sup>.

Actuellement, plusieurs projets sont dirigés et administrés par des experts étrangers au Maroc avec des salaires beaucoup plus importants que ceux accordés aux nationaux qui ont quelquefois les mêmes diplômes ou des formations similaires<sup>60</sup>. Certains Marocains de la diaspora usent quelquefois de leur double nationalité pour exiger des traitements analogues à ceux réservés aux experts étrangers avant de décider de rentrer dans le pays. C'est le cas de certains experts marocains binationaux travaillant dans des projets de coopération ou dans des programmes de développement marocains<sup>61</sup>.

---

<sup>56</sup> Voir « les Marocaines d'ici et d'ailleurs. Quel est leur profil? », op.cit.

<sup>57</sup> Sur les discriminations que connaissent les femmes musulmanes en Europe, voir par l'exemple l'article du Professeur belge Fabienne BRION sur : « Les Femmes voilées : laissons-les en paix ! », *Dounia News* in [http://dounia-news.com/cgi-bin/weblog\\_basic/index.php?cat=37&paged=2](http://dounia-news.com/cgi-bin/weblog_basic/index.php?cat=37&paged=2)

<sup>58</sup> « Emigration : ces Marocains qui partent au Canada », op.cit.

<sup>59</sup> Sur cette réclamation du droit politique, voir entre autres, l'article de Mohammed BENKHALLOUK, « Les MRE réclament leur droit légitime » dans le journal marocain *Aujourd'hui le Maroc* n° 224 du 24 septembre 2002.

En 2009, des MRE qui revendiquent le droit à être associés aux affaires publiques au Maroc ont créé un mouvement citoyen appelé « Daba 2012 » en préparation des élections législatives de 2012. Le mouvement « Daba 2012 » a réuni plusieurs rencontres à l'étranger pour revendiquer le droit politique des MRE (Bologne, Bruxelles, Paris, Madrid). Une rencontre a été organisée à Casablanca les 11 et 12 décembre 2009 et a réuni des personnalités et des acteurs représentant la société civile, le monde politique, les ONG, des chercheurs universitaires, etc. Une déclaration a été issue à la fin de cette rencontre appelée la déclaration de Casablanca.

<sup>60</sup> Par exemple, les organisations internationales et les sociétés multinationales distinguent dans leur rémunération les agents locaux (Marocains) et internationaux (étrangers). Les salaires des agents internationaux sont souvent beaucoup plus importants que ceux des agents locaux.

<sup>61</sup> D'après la déclaration d'un responsable marocain de l'emploi en octobre 2009 qui a posé le problème de certains projets marocains de développement nécessitant une expertise internationale. Un appel a été lancé à certains Marocains de l'étranger pour travailler dans ces projets, mais ceux-ci ont exigé des salaires d'experts internationaux et non des salaires nationaux, ce qui a posé problème pour leur recrutement, vu les budgets parfois limités de ces projets.

## B. Les problèmes des immigrés qualifiés au Maroc

La condition juridique des immigrés qualifiés vivant au Maroc dépend de leur statut juridique (régulier ou irrégulier) et aussi parfois de leur origine. Les migrants européens bénéficient souvent d'une double protection de leur pays d'origine et du Maroc, surtout s'ils travaillent dans des programmes de coopération internationale. Alors que les migrants originaires des pays du Sud (surtout lorsqu'ils sont en situation irrégulière) font l'objet d'exploitation et d'un manque de valorisation de leur formation, lorsqu'ils arrivent à trouver un emploi.

Des migrants subsahariens qualifiés en attente de se rendre en Europe, sont quelquefois embauchés « au noir » au Maroc pour effectuer des travaux non qualifiés dans la construction, les petits travaux informatiques ou domestiques. Certains parmi eux évitent même de parler de leur formation de peur de ne pas être recrutés par les employeurs<sup>62</sup>. Parmi eux se trouvent même des réfugiés et des demandeurs d'asile reconnus comme tels par le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés à Rabat, mais pas par le gouvernement marocain<sup>63</sup>. Leur travail au noir ne leur permet pas de demander une régularisation de leur statut, alors que certains parmi eux ont passé de longues années de « transit permanent ».

Ainsi, certains immigrés subsahariens qualifiés travaillent occasionnellement dans le pays, mais ne bénéficient ni de leurs droits de réfugiés ni de leurs droits de travailleurs migrants. Pourtant, le Maroc a ratifié aussi bien la Convention de Genève relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951 que la Convention du 18 décembre 1990 sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, considérée comme la Charte de tous les migrants<sup>64</sup>.

Parfois, les immigrés subsahariens au Maroc (surtout les non Musulmans parmi eux ou ceux qui ne parlent pas arabe) ont un problème d'intégration à la société et vivent en marge de la population marocaine. En effet, chez les migrants subsahariens installés au Maroc se posent parfois les barrières de la religion et de la langue. Les Marocains sont en majorité arabophones et le dialogue devient souvent impossible.

Un autre obstacle, les étrangers au Maroc ont tendance à se regrouper en communautés et à s'isoler. Par conséquent, certains peuvent passer plusieurs années au Royaume sans être en mesure de parler la langue nationale. C'est le cas de cet étudiant togolais qui explique : " *Je suis au Maroc depuis sept ans, mais je ne parle ni l'arabe, ni le darija (le dialecte marocain), on est toujours resté en communautés, je ne côtoie pas beaucoup les Marocains.* "<sup>65</sup>.

De plus, les migrants subsahariens font l'objet d'expulsions périodiques du territoire marocain, parfois sans qu'ils soient entendus par le juge<sup>66</sup>.

---

<sup>62</sup> Dans des interviews conduites avec des Subsahariens qui offrent leur service pour porter les paniers au marché du Guich El Oudaya (un quartier périphérique de Rabat), il s'est avéré que certains parmi eux ont un niveau d'instruction assez important. Aussi, des Subsahariens assez qualifiés en situation irrégulière lavent les voitures dans les parkings publics ou font de petits commerces. D'autres pratiquent même la mendicité dans des grandes villes comme Rabat et Casablanca.

<sup>63</sup> La situation des réfugiés et des demandeurs d'asile au Maroc pose problème. Ceux qui sont reconnus comme tels par le Bureau du HCR à Rabat reçoivent des cartes du HCR qui les protègent contre l'expulsion du pays mais ne leur donnent pas automatiquement le droit à une carte de séjour qui leur permettrait de bénéficier du droit au travail dans le pays.

<sup>64</sup> Sur le Maroc et la protection des réfugiés, voir Khadija ELMADMAD, *L'asile dans les pays afro – arabes*, Editions Eddif, Casablanca 2002, pp.175-179 ; Sur le Maroc et la Convention sur tous les travailleurs migrants, voir ELMADMAD, « Le Maroc et la Convention sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille », sur le site web de CARIM : [http://cadmus.eui.eu/dspace/bitstream/1814/11008/1/CARIM\\_AS%26N\\_2009\\_11.pdf](http://cadmus.eui.eu/dspace/bitstream/1814/11008/1/CARIM_AS%26N_2009_11.pdf)

<sup>65</sup> Voir Maïmouna DIA, « Immigré au Maroc, ce n'est pas toujours facile... », *Bladi*, <http://www.bladi.net/immigre-maroc-africain.html>

<sup>66</sup> Sur ces expulsions, voir par exemple, les différents communiqués du Bureau Exécutif de l'Association de défense des droits de l'homme au Maroc (L'ASDHOM) sur son site web : <http://www.asdhom.org/>

D'une manière générale, on peut dire que la situation des immigrés africains au Maroc n'est pas toujours facile, comme le montre bien un article publié sur le site web de la Revue électronique *Bladi*, :

« *Ils sont des milliers d'étrangers à choisir le Maroc comme terre d'accueil. La vie de ces étrangers n'est pas toujours sans difficultés. Dès lors se pose le problème de l'intégration de ces communautés dans la société marocaine* ».

« *L'un des cas illustrant le plus cette situation est celui des immigrants originaires d'Afrique subsaharienne. Parmi eux, se trouvent des étudiants dans la plupart des cas, mais aussi des sportifs, des fonctionnaires, des hommes d'affaires sans oublier les immigrés clandestins. Pour ces derniers, le Maroc est juste un lieu de transit* ». « *Les autres catégories sont généralement au Maroc grâce à des accords avec leurs pays d'origine. C'est le cas de la plupart des étudiants* »<sup>67</sup>.

Même les étudiants étrangers rencontrent des problèmes au Maroc. Chez ces étudiants, le changement est parfois énorme, les systèmes éducatifs ne sont pas souvent les mêmes, ce qui peut provoquer un déséquilibre, une déstabilisation, qui compliquent davantage leur intégration. Cette situation concerne surtout les étudiants en provenance des pays anglophones ou lusophones. « *Ces jeunes, qui étaient censés étudier la médecine ou suivre d'autres filières scientifiques, se retrouvent dans les facultés de lettres et de droit où même leurs camarades francophones peinent à s'en sortir. Résultat, ils redoublent plusieurs fois leurs classes et sont parfois rapatriés* »<sup>68</sup>.

Pour s'intégrer dans leurs pays d'accueil, les étrangers doivent normalement s'adapter à la vie dans ces pays, voire adopter les manières et la culture de ces pays. Leur intégration pourra être facilitée par la maîtrise de la langue du pays d'accueil et la connaissance de ses traditions.

Parmi les migrants qualifiés qui travaillent actuellement au Royaume, certains parviennent facilement à s'insérer dans la société marocaine. Il s'agit notamment des hommes d'affaires, des diplomates, des fonctionnaires internationaux. Cette catégorie d'immigrés semble entretenir de bonnes relations avec les Marocains. Certains sont aujourd'hui un modèle de réussite dans la création d'entreprises, la communication et d'autres secteurs comme l'affirme Moustapha, un Sénégalais qui vit au Maroc depuis une dizaine d'années : « *je me sens bien au Maroc, c'est ma seconde patrie, j'y ai étudié et maintenant j'ai mon entreprise, c'est le pays le plus accueillant du Maghreb* »<sup>69</sup>.

L'intégration sociale des migrants suppose avant tout une intégration juridique c'est-à-dire la régularisation de leur situation dans le pays. Mais pour certains migrants subsahariens en situation irrégulière, cette intégration juridique est loin de se réaliser pour deux raisons : pour les migrants, le Maroc n'est qu'une étape du long voyage qui doit les conduire en Europe (et tous les moyens sont bons pour y arriver) et pour les autorités marocaines, il n'est pas question de parler de régularisation des sans papiers pour le moment.

Sans travail, les migrants irréguliers, particulièrement lorsqu'ils sont qualifiés, se livrent parfois à des activités peu recommandables. Aussi, entre étudiants, travailleurs réguliers et irréguliers, la confusion s'installe parfois. Avec la médiatisation du problème de l'immigration clandestine, les Marocains ont tendance à assimiler tous les Subsahariens à des personnes en situation irrégulière et sources de leurs problèmes : « *ils sont victimes d'agressions verbales au quotidien, c'est la naissance de la xénophobie. Se sentant rejetés, ces gens ont tendance à se replier sur eux-mêmes, une attitude qui peut couper court à toute idée de communication et d'intégration* »<sup>70</sup>.

Par ailleurs, il faut noter que certains des Européens installés actuellement au Maroc font parfois concurrence au Marocains dans le domaine de travail. Par exemple, une enquête conduite en décembre

<sup>67</sup> Cf Maimouna DIA, « Immigré au Maroc, ce n'est pas toujours facile... », op.cit.

<sup>68</sup> Ibidem

<sup>69</sup> Ibidem

<sup>70</sup> Ibidem

2009 à Marrakech pour le compte de la Chaire UNESCO « Migration et Droits Humains » et l'Association « Migrations et Droits » a montré que des médecins français retraités et des cadres européens se sont installés à Marrakech et se sont investis dans le secteur immobilier qui leur rapporte de grands gains et font concurrence aux agences immobilières gérées par des nationaux<sup>71</sup>. Aussi, certains commerçants assez réputés en France (comme Frédéric Maffrand, l'un des traiteurs les plus connus de Calais) semblent avoir choisi de s'expatrier à Marrakech et de travailler de manière détendue avec les hébergeurs de touristes étrangers et les Ryads où logent les Européens immigrés, et se sentir ainsi toujours en vacances.

Dans certains cas, les Européens immigrés au Maroc pratiquent illicitement des emplois réservés au Marocains ou nécessitant une autorisation préalable des autorités marocaines. Par exemple, au début de janvier 2010, l'Association des guides touristiques de la ville de Marrakech a organisé une conférence de presse pour dénoncer la pratique de la profession de guide touristique par des étrangers installés dans la ville, en violation de la réglementation marocaine dans le domaine. La conférence a été organisée à la suite de l'arrestation de deux femmes européennes qui exerçaient illégalement la profession<sup>72</sup>.

## Conclusion

Il n'y a pas de fortune plus importante que la fortune humaine. C'est pourquoi il faut prendre en considération la migration des compétences des pays du Sud vers les pays du Nord et s'adresser aux causes principales de leur départ ainsi qu'à leurs conséquences.

Il est vrai que la liberté de mouvement est un droit humain et que les compétences du Sud ne peuvent être empêchées de se déplacer et de choisir de résider en dehors de leurs pays d'origine, mais il faut prendre aussi en considération les intérêts de leurs pays d'origine qui ont souvent investi de grosses sommes d'argent pour leur formation.

Le problème de la fuite des cerveaux pourrait être résolu de manière équitable, en prenant en considérations les droits et les intérêts de toutes les parties impliquées : les migrants, le pays d'origine et aussi le pays d'accueil.

Le problème pourrait être résolu de plusieurs manières, au niveau national et international. Par exemple, il est nécessaire :

- D'introduire des réformes dans le pays d'origine en vue de pallier la fuite des cerveaux (démocratisation, instauration de l'état de droit et de l'égalité entre les citoyens, reconnaissance de toutes les compétences sans discriminations ou préférences spécifiques)<sup>73</sup> ;
- De faire des compétences expatriées un moteur de développement du pays d'origine par leur retour physique permanent ou occasionnel ou bien seulement virtuel ;
- De garder les liens avec les migrants expatriés et créer des opportunités de collaboration et d'entraide entre les compétences de l'intérieur et de l'extérieur ;
- De débattre de la fuite des cerveaux et ses conséquences au niveau international ;
- De créer une sorte « d'impôt de migration qualifiée » qui pourrait être géré par un fond des Nations Unies spécialisé, que les pays récepteurs paieraient chaque fois qu'ils reçoivent des compétences étrangères et qu'ils bénéficieraient de leur savoir.

---

<sup>71</sup> Enquête non publiée.

<sup>72</sup> Cf.= article en Arabe relatif à cette conférence et l'intrusion de certains immigrés européens dans des emplois réservés au Marocains, in Al Massae, n° 1021 du 02 et 03 janvier 2010, p. 10 ([www.almassae.press.ma](http://www.almassae.press.ma)).

<sup>73</sup> Par exemple, dans le cas de certains pays européens comme l'Espagne et l'Italie, le changement de la situation économique et politique a eu comme conséquence l'atténuation de l'exode des cerveaux, sans l'arrêter pour autant.

L'idéal serait que les migrants qualifiés bénéficient de tous leurs droits aussi bien dans leur pays d'accueil que dans leur pays d'origine, de passer de l'exode des compétences à la mobilité des élites (du « brain drain » au « brain gain») et de faire de la migration qualifiée un atout pour le développement des pays d'origine et non pas une entrave à leur développement. Cet objectif pourrait être atteint par la constitution d'une communauté scientifique internationale capable de favoriser la coopération internationale et d'être au service aussi bien du pays hôte que du pays d'origine. Cette communauté pourrait maintenir les liens avec les nationaux pour parfaire la formation scientifique et technique dans le pays d'origine et contribuer ainsi à l'internationalisation des communautés scientifiques nationales.

C'est ce que le Maroc essaie de faire avec sa diaspora actuellement. Il faut, cependant, impliquer dans ce processus tous les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, nationaux et internationaux agissant dans le pays d'origine et les pays de résidence, sans exclusion aucune.

Les syndicats marocains et les partis politiques, les organisations de la société civile devraient être plus impliqués dans les politiques migratoires afin de mieux défendre les droits et les intérêts de tous les migrants : émigrés marocains comme immigrés étrangers.

Toutes les compétences devraient normalement bénéficier dans un pays des mêmes droits et avantages accordés aux personnes ayant le même niveau d'éducation et une formation similaire, sans aucune distinction fondée sur l'origine et la provenance.

La mondialisation a accéléré la circulation des capitaux et des personnes qualifiées. Il serait difficile d'arrêter cette circulation. Mais il faut faire en sorte que la mondialisation ne soit pas synonyme de renforcement des injustices, de déni de droit des migrants, de lois inégalitaires au nom de la loi des plus forts : les pays importateurs de main d'œuvre. Il faut aussi concilier les deux facettes de la migration qualifiée : migration choisie et migration imposée.

## **Bibliographie sélectionnée**

### **Ouvrages**

BELGUENDOZ Abdelkrim, Conseil (non supérieur) : Hogra des Mouhajirines : les quatre vérités, Imprimerie Beni Znassen, Rabat, 2008.

DRISSI Mhammed (sous la direction de), Le Nouveau Code marocain de nationalité et les enfants issus du mariage mixte, Editions Bouregreg, Rabat, 2008.

ELMADMAD Khadija, « Les Migrants et leurs Droits au Maroc », in ELMADMAD Khadija (sous la direction de), Les Migrants et leurs droits au Maghreb, Editions La Croisée des Chemins, Casablanca.

ELMADMAD Khadija, L'asile dans les pays afro - arabes, Editions Eddif, Casablanca 2002

TEITELBAUM Michael, "Immigration ahead : the meaning and future of 'skilled migration' », in Focus on skilled migration, N° spécial de la Revue Around the Globe, Vol. 3, N°2 Spring 2006, publications du Monash Institute for the Study of Global Movements de l'Université Monash, Victoria, Australie

### **Webographie**

Revue électronique des Marocains résidant à l'étranger

- Dounia News : <http://dounia-news.com>
- Yabladi : <http://www.yabiladi.com>
- Maghreb Canada : <http://www.maghreb-canada.ca>